

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# ÉCOLE D'ÉTÉ

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Fonction : ..... Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

### Tarif appliqué :

- Prise en charge institutionnelle  Réduit : étudiant·e·s, demandeur·se·s d'emploi  
 Préférentiel : abonné·e·s de l'iReMMO

Coût de l'inscription : .....

### Option :

- Présentiel  En ligne

Fait à ..... Le

Signature du représentant  
de l'iReMMO et cachet

Signature du participant

## FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE

Contact dans l'institution de prise en charge :

Si la formation est prise en charge par votre employeur ou un organisme, **veuillez indiquer les coordonnées de la personne qui signera votre convention de formation.**

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Formulaire à renvoyer à iReMMO, Formation continue, 7, rue des Carmes, 75005 Paris

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 62627 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

### CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Toute personne inscrite dispose d'un délai de 15 jours francs après la date de son inscription pour se rétracter par voie écrite. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée par l'iReMMO.

En cas de désistement 15 jours ou plus avant le début de la formation, l'iReMMO est fondé à facturer un forfait de 30 % du montant total de la formation au titre de frais de gestion. Aucun désistement, et donc aucun remboursement, ne peut intervenir en-dessous de ce délai (14 jours et moins avant le début de la formation).

Toute action de formation commencée est due. Aucune annulation (absence ou abandon) et donc aucun remboursement, ne peut intervenir après le début de la formation. L'aménagement éventuel de paiement accordé ne saurait faire obstacle aux dispositions du présent article.

Si la personne inscrite est empêchée de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, dans ce cas seules les prestations dispensées sont dues jusqu'à la date de réception du courrier avec accusé de Réception, au prorata temporis de leur valeur prévue, avec un minimum de 30 % du montant total des frais de formation. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

L'iReMMO se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou en cas de force majeure au plus tard 72 heures avant le début de la session. Dans ce cas, l'iReMMO rembourse l'intégralité des paiements effectués.

## INFOS PRATIQUES

iReMMO

7, rue des Carmes, 75005 Paris

Métro : 📍 Maubert-Mutualité - Bus : 63, 86, 87

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[formation-continue@iremmo.org](mailto:formation-continue@iremmo.org)

Tél : 01 42 01 31 43

## TARIFS

### Pour les particuliers :

490 €

415 €\*

300 €\*\*

### Avec prise en charge par l'employeur ou une autre institution :

900 €

\* Tarif préférentiel : personnes ayant souscrit un abonnement de l'iReMMO

\*\* Tarif réduit : étudiant·e-s, demandeur·se-s d'emploi

Règlement en une ou plusieurs fois, auprès de l'iReMMO.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'iReMMO, dans la limite des places disponibles :

**Sur place** : au 7, rue des Carmes, 75005 Paris

**Par mail** : [formation-continue@iremmo.org](mailto:formation-continue@iremmo.org)

**Par courrier** : iReMMO, Formation continue, 7 rue des Carmes, 75005 Paris

Les formations de l'iReMMO donnent lieu à **la remise d'une attestation de formation professionnelle**, sous la forme d'un certificat de spécialisation et peuvent être prises en compte dans le plan de formation de votre institution ou organisme de rattachement.

Un **tarif réduit** est proposé pour les étudiant·e-s et demandeur·se-s d'emploi ..

L'iReMMO propose un **règlement en plusieurs fois** par chèques, dans ce cas, un premier versement est nécessaire à la validation de l'inscription, le solde pouvant être encaissé au cours de la formation. Dans tous les cas, l'inscription ne sera considérée comme validée qu'après le règlement des frais de formation.



**iReMMO**

7 rue des Carmes  
75005, Paris

**Retrouvez toutes nos actualités :**

[www.iremmo.org](http://www.iremmo.org)

 Facebook : @institutiremmo

 Twitter : @iReMMO

 YouTube : upiremmo

 Instagram : institutiremmo

 LinkedIn : iReMMO

**Contacts :**

[formation-continue@iremmo.org](mailto:formation-continue@iremmo.org)

Tél : 01 42 01 31 43

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre :

L'iReMMO - Institut de recherche et d'études Méditerranée – Moyen Orient,

Déclaration d'activité N°11 75 62627 75

Et :

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Fonction : ..... Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

## 1) Objet de la formation

L'iReMMO s'engage à organiser son « École d'été 2024 » du 24 au 28 juin 2024. Composée de 5 séances de 4 heures par jour (soit 10 heures de formation par semaine), l'objectif de ce programme intensif est de donner aux participants une vision d'ensemble et transversale des principales questions d'actualité de la région Méditerranée Moyen-Orient, ainsi que de leur fournir des éléments de réflexion critiques sur les problématiques soulevées. Les différents modules sont animés par des spécialistes de la Méditerranée et du Moyen-Orient (universitaires, diplomates, journalistes...) qui allient leur connaissance approfondie de la région et leurs expériences du terrain afin d'apporter aux participants des savoirs sans cesse actualisés et des clés de compréhension des grands enjeux régionaux. Reposant sur l'échange entre formateur et participant, chaque séance réunit des effectifs limités et se compose d'exposés associés à des temps de discussions collectives permettant l'approfondissement des thématiques abordées.

Cette formation ne nécessite aucun niveau de connaissances préalable. Elle ouvre droit à une attestation de formation professionnelle, sous la forme d'un certificat de participation.

## 2) Organisation de la formation

Cette formation est composée d'une semaine de 10 heures, à raison de 4 heures de formation par jour (première séance de 9h à 11h puis deuxième séance de 11h15 à 13h15). Chaque séance est animée par un-e formateur-riche de l'iReMMO spécialiste du sujet abordé.

La formation est dispensée à la fois en présentiel et en ligne (format hybride). Pour les personnes inscrites en ligne, le lien de connexion est transmis la veille de chaque séance par mail. Les formateurs fourniront également les documents pédagogiques qu'ils jugeront nécessaires à l'apprentissage des participants.

Un questionnaire d'auto-évaluation sera distribué aux personnes inscrites en amont de l'école d'été, ainsi qu'en aval, afin d'évaluer leur niveau de connaissance initial et son évolution à la suite de la formation.

L'équipe pédagogique et administrative de l'iReMMO est joignable et échangera avec les personnes inscrites tout au long de la formation via l'adresse mail : [formation-continue@iremмо.org](mailto:formation-continue@iremмо.org).

## 3) Tarifs de la formation

Tarif avec prise en charge par l'employeur ou une autre institution : **900 euros**

Tarif plein : **490 euros**

Tarif préférentiel\* : **415 euros**

Tarif réduit\*\* : **300 euros**

\* Tarif préférentiel : personnes ayant souscrit un abonnement de l'iReMMO

\*\* Tarif réduit : étudiant-e-s, demandeur-se-s d'emploi

Règlement en une ou plusieurs fois, auprès de l'iReMMO.

#### 4) Modalités d'inscription

L'inscription se fait auprès de l'iReMMO, dans la limite des places disponibles :

**Sur place** : au 7, rue des Carmes, 75005 Paris

**Par mail** : [formation-continue@iremмо.org](mailto:formation-continue@iremмо.org)

**Par courrier** : iReMMO, Formation continue, 7 rue des Carmes, 75005 Paris

#### 5) Modalités de paiement

- virement
- carte bleue
- chèque

L'inscription ne sera considérée comme validée qu'après le règlement des frais d'inscription. En cas de paiement différé dans le cadre d'une prise en charge institutionnelle, l'inscription ne sera validée qu'après réception du devis validé (avec mention « Bon pour accord ») et signé par l'institution ou tout autre document de même nature.

#### 6) Conditions de rétractation et d'annulation

Les participants disposent d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document, durant lequel aucun frais ne leur sera facturé. Toute rétractation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de La Poste faisant foi).

À l'expiration de ce délai, les frais d'inscription resteront dus en totalité. Toutefois les participants pourront se faire remplacer par la personne de leur choix pour l'intégralité du module.

En cas d'annulation des cycles de formation du fait de l'iReMMO, l'institut procédera au remboursement de l'intégralité des sommes engagées par l'intéressé.e.

#### 7) Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Paris

Le :

Le/la participant.e

Pour l'iReMMO  
Jean Paul Chagnollaud  
Président de l'iReMMO.

